



chaque piscine gerpiam possède sa propre personnalité

ANTAIRES (Gironde) - ARPALON (Essonne) -
 AVALLON (Yonne) - BOIS-COLOMBES (Hauts-
 de-Seine) - BOLLÈNE (Vaucluse) - CÉRANS
 FOUILLETOURTE (Sarthe) - CERNAY (Haut-
 Rhin) - CHATEAU-DU-LOIR (Sarthe) - CHATIL-
 LON SUR SEINE (Haut-Loire) - CLERMONT-DE-
 LOISE (Dordogne) - COCNE-SUR-LOIRE (Nièvre)
 DRAVEIL (Essonne) - FUMEL (Lot et Garonne)
 GRAND-COURGONNE (Seine-Maritime) -
 HARNES (Ais-de-Gaule) - HAUTEURDIN
 (Nord) - HYÈRES (Var) - LA BASSE (Nord)
 LA TRONCHE (Isère) - LONGJUMEAU (Essonne)
 MAZAMET (Tarn) - MONTBARD (Côte-d'Or)
 MULHOUSE (Haut-Rhin) - NOGENT-LE-FOI
 (Aube) - ORSAY (Essonne) - TALENCE
 (Gironde) - THANN (Haut-Rhin) - TOURNON
 (Ardennes) - VICEN-SIGORRE (Hautes-Pyrénées)
 WASSÉLONNE (Bas-Rhin) - WAZIERE (Nord)

Chaque piscine municipale a choisi GERPIAM pour une raison particulière... et GERPIAM les a toutes satisfaites !

C'est que la formule originale de construction des piscines en béton armé GERPIAM à accrossements multiples, leur confère une liberté architecturale sans limite. Elle permet aussi une adaptation très personnalisée de chaque réalisation au cadre et aux conditions particulières de l'environnement.

Sans compter les avantages techniques (rapidité de réalisation, possibilité d'extensions progressives suivant les besoins et les programmes de financement, allégement des moyens mis en œuvre financiers et administratifs) les piscines GERPIAM sont agréées auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Le Système de construction GERPIAM procure ainsi à chaque réalisation :

- Liberté totale d'expression architecturale
 - Possibilité d'extensions ultérieures progressives suivant besoins et moyens financiers
 - Rapidité de réalisation
 - Avantages financiers (allègement des programmes budgétaires)
 - Avantages administratifs
- Les piscines GERPIAM sont agréées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, Agréments n° 232330.

pour tous renseignements

PISCINES GERPIAM

48, Bd Diderot - 75 - PARIS 12^e
 tél. : 345 30-64

Membre de la Chambre Syndicale
 des Industries de la Piscine



Photo: ALBERT A.E.C. 1966

Publicité vantant les mérites de la Piscine Industrialisée à Accroissement Multiple du groupement GERPIAM, vers 1965-1970 (AN ; 19940528/1).

IVR32_20179905003NUCA

Auteur de l'illustration : Laurence Schlosser (reproduction)

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation